



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 09 septembre 2020

Territoires d'industrie: nouvel appel à projets dans le cadre du plan de relance

L'appel à projets "Soutien à l'investissement industriel dans les territoires" s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'Etat et des politiques régionales de réindustrialisation. Une enveloppe de **150 millions est mobilisée** pour financer des projets d'**investissements industriels matures à fort impact territorial**. Tous les territoires sont éligibles. Les projets peuvent d'ores et déjà être déposés sur le [site dédié de Bpifrance](#).

◆ **Types de projets éligibles**

Le dispositif accompagne des projets d'investissements **d'une durée de 2 ans maximum, présentant une assiette minimale de dépenses éligibles de 400k€** : financement d'infrastructures, de foncier, d'immobilier, immobilisations incorporelles (logiciels, brevets, licences...), achat d'équipements et de machines, dépenses d'industrialisation, dépenses d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil.

◆ **Critères et pré-sélection**

Pré-sélection par le conseil régional et la préfecture de région, qui émettent un avis d'opportunité selon les critères ci-dessous :

- **Pertinence du projet industriel**, notamment au regard de la stratégie de développement économique du territoire et de la Région
- **Retombées économiques et sociales**, directes ou indirectes du projet, en matière de résilience économique du territoire, de transition écologique, de sauvegarde des savoir-faire, de développement des compétences, et développement des solidarités.
- **Maturité du projet et faisabilité** une fois l'aide accordée (viabilité et réalisme technique, économique et financier du projet)

◆ **Engagements sociétaux**

En complément de leur projet, les bénéficiaires doivent s'engager au service de leur territoire avec des propositions sur les thématiques suivantes :

- **solidarités** : par exemple, engagements en matière de parité, d'emplois francs, d'apprentissage, de stages d'élèves de 3ème, de VTE, d'inclusion des jeunes, d'insertion des publics éloignés de l'emploi ou encore en matière d'achats responsables
- **transition écologique** : par exemple, engagements en matière de réduction d'empreinte carbone, de développement de flotte de véhicules propres, d'achat local, d'économie circulaire ou encore en matière de réduction de consommation des ressources.
- **modernisation** : par exemple, engagements en matière de transition numérique, de modernisation des procédés ou encore de développement de nouvelles compétences.

Documents à télécharger :

[Règlement de l'appel à projets "Territoires d'industrie" dans le cadre du Plan de relance](#)

[Fiche descriptive de l'appel à projets "Territoires d'industrie" - Plan de relance](#)

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 25
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX